



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9616^e séance

Mercredi 24 avril 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Frazier (Malte)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Persaud
Japon	M. Yamazaki
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Non-prolifération

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kenya, Lettonie, Lesotho, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, États fédérés de Micronésie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Royaume des Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Suède, Timor-Leste, Türkiye et Ukraine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/302, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les pays suivants : Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Lesotho, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, États fédérés de Micronésie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Royaume des Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Timor-Leste, Türkiye et Ukraine.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis et le Japon sont fiers de

présenter un projet de résolution (S/2024/302) qui viendra renforcer et consolider le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, y compris dans l'espace extra-atmosphérique. Nous commençons tout juste à comprendre les ramifications catastrophiques d'une explosion nucléaire dans l'espace, qui pourrait détruire des milliers de satellites exploités par des pays et des entreprises du monde entier et anéantir les services vitaux de communication, scientifiques, météorologiques, agricoles, commerciaux et de sécurité nationale dont nous dépendons tous et toutes. Au vu de conséquences aussi graves pour la viabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique et les objectifs de développement durable, il ne fait aucun doute que la mise sur orbite d'une arme nucléaire serait à la fois sans précédent, inacceptable et profondément dangereuse. Chacun et chacune d'entre nous a un intérêt et une responsabilité partagés, à savoir veiller à ce que les États ne s'aventurent pas sur cette voie funeste.

Par conséquent, le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui ne devrait pas prêter à controverse. Il souligne notamment l'objectif commun de prévenir une course aux armements dans l'espace et appelle à l'exploration et à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Il invite les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à ne pas mettre au point d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive spécifiquement conçues pour être mises sur orbite autour de la Terre. Il affirme également que les États parties au Traité sur l'espace extra-atmosphérique s'engagent à ne mettre sur orbite autour de la Terre aucun objet porteur d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive, en pleine conformité avec le Traité, auquel 115 pays ont adhéré, dont le Japon et les États-Unis, tous les autres membres permanents du Conseil et la très grande majorité de ses membres élus.

En fin de compte, la question des armes nucléaires dans l'espace nous concerne tous et toutes. Ce projet de résolution reflète cette réalité, tout comme le processus de négociation qui a conduit au texte dont nous sommes saisis aujourd'hui. Les États-Unis et le Japon se sont donné beaucoup de mal pour parvenir à un consensus, en veillant à ce que les points de vue des membres du Conseil soient respectés et pris en compte autant que possible. Nous tenons à remercier les 64 délégations de toutes les régions qui se sont portées coauteurs du texte.

Nous savons que le cadre actuel du désarmement et de la non-prolifération nucléaires est de plus en plus sous pression. En tant que membres de la communauté internationale, nous avons la responsabilité urgente de faire le point sur les menaces actuelles et émergentes et, surtout, de nous engager à y répondre. C'est justement ce que le projet

de résolution nous permet de faire : il contribue à garantir que les pays ne déploieront pas d'armes nucléaires autour de la Terre, ce qui constituerait une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous devons adopter ce projet de résolution dans l'unité.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est à nouveau associé à un spectacle malhonnête mis en scène par les États-Unis et confronté à une supercherie et à une tromperie cyniques, cette fois-ci promues par les auteurs américains et japonais du projet de résolution qui va être mis aux voix (S/2024/302). À première vue, il semble inoffensif et même positif car il est officiellement consacré à un sujet d'une grande importance pour la communauté internationale, à savoir le non-déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Cependant, derrière cet écran se cache un plan insidieux de nos collègues occidentaux, qui n'a rien à voir avec ce noble objectif. Je rappelle aux membres que l'interdiction de déployer des armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique est déjà inscrite dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et qu'elle est en vigueur depuis 1967, c'est-à-dire 57 ans.

Quelle est donc la véritable raison derrière l'idée américano-japonaise de réaffirmer cette interdiction en 2024 ? En séparant les armes de destruction massive de tous les autres types d'armes, Washington, Tokyo et leurs alliés tentent de dissimuler le fait qu'ils ne souhaitent pas interdire le déploiement de tous les types d'armes dans l'espace, ce que la Russie et la Chine réclament avec insistance depuis au moins 2008. C'est comme si l'on essayait d'installer un toit sur une maison avant que les murs ne soient construits et que les plans ne soient approuvés. Nous ne sommes pas opposés à discuter de ce sujet, mais nous devons d'abord nous mettre d'accord sur tous les autres éléments de la structure, et c'est exactement ce que les délégations occidentales refusent de faire. Présenter notre pays comme un acteur qui n'est pas intéressé par la prévention d'une course aux armements dans l'espace et ne respecte pas ses obligations en vertu des traités internationaux est totalement absurde.

Auteure de plusieurs initiatives fondamentales visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, la Russie s'est toujours efforcée de maintenir l'espace libre de tout type d'armes et d'éviter qu'il ne devienne une autre sphère de tension et d'affrontement armé, et elle continue à le faire. Ce sont là des priorités pour nous dans le contexte du maintien de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique. Nous pensons que la réalisation de ces objectifs

est une condition préalable à l'accès libre et égal à l'espace pour tous les États sans exception, ainsi qu'à leur participation, sur un pied d'égalité, à l'exploration et à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques en vue d'assurer leur développement national, régional et mondial. Nous sommes prêts à appuyer toute initiative susceptible de rapprocher la communauté mondiale de ce noble objectif.

C'est pourquoi, malgré le caractère absolument absurde et politisé du projet de résolution déposé par nos collègues des États-Unis et du Japon, la Fédération de Russie a participé, tout au long des cinq semaines qu'ont duré les travaux, aux discussions sur le texte en vue de parvenir à un produit équilibré qui couvrirait correctement tous les aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous avons proposé un certain nombre d'amendements pertinents. Cependant, aucune de nos préoccupations n'a été prise en compte. Nous avons inlassablement appelé les auteurs du projet de résolution à abandonner leur ligne partielle et à revenir à un dialogue constructif pour tenir compte des points de vue de tous les membres du Conseil. Mais ils n'avaient aucune intention de prendre en considération l'avis de tous les membres et de parvenir à un texte consensuel. Le document sur lequel le Conseil doit se prononcer aujourd'hui reste limité et politisé, et ne vise qu'à accentuer les divisions entre les membres du Conseil. Il n'a rien à voir avec la problématique de la paix et de l'espace et ne vise pas à apporter une solution globale au problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous pensons donc qu'il est nécessaire d'introduire un amendement (S/2024/323) qui rétablirait l'équilibre du texte et permettrait au Conseil d'envoyer un signal fort et sans équivoque à la communauté internationale quant à notre ferme intention d'exclure l'espace extra-atmosphérique de la sphère d'une course aux armements – tous les armements, pas seulement les armes nucléaires ou armes de destruction massive – et de le préserver à des fins pacifiques. Cela devrait devenir une norme stricte de la politique des États et une obligation internationale universellement reconnue. Il n'y a pas d'autre solution. Ce n'est qu'en garantissant la prévention d'une course aux armements dans l'espace que nous assurerons son exploration à des fins pacifiques et son utilisation pour régler les grands problèmes de développement économique, social et culturel auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée, et que nous pourrons unir les efforts des États dans ce domaine. Ce n'est qu'alors, et non indépendamment de cette entreprise, qu'il sera possible d'examiner les divers volets de la question, y compris ceux qui concernent les différents types d'armes de destruction massive.

À cette fin, nous proposons, avec la délégation chinoise, d'introduire un nouveau paragraphe qui se lirait comme suit.

(l'orateur poursuit en anglais)

Après le paragraphe 6, nous insérerions un nouveau paragraphe, qui serait le numéro 7 :

« Demande à tous les États et, en premier lieu, à ceux qui disposent de capacités spatiales importantes :

a) de prendre des mesures d'urgence afin de prévenir pour toujours le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force, depuis l'espace contre la Terre comme depuis la Terre contre des objets spatiaux ;

b) de s'efforcer, par la négociation, d'élaborer rapidement des accords multilatéraux appropriés, fiables et vérifiables, et juridiquement contraignants ».

(l'orateur reprend en russe)

Je tiens à rappeler qu'en proposant cet amendement, la Russie et la Chine ne suppriment pas du projet de résolution l'appel à ne pas mettre au point d'armes de destruction massive et à ne pas les déployer dans l'espace, mais ne font que le compléter par des dispositions sur l'inadmissibilité de tous les types d'armes dans l'espace. En d'autres termes, nous ajoutons au toit proposé par les États-Unis et le Japon tous les autres éléments nécessaires à la construction de la maison.

C'est ce que l'écrasante majorité des États attend aujourd'hui du Conseil. Nous appelons tous les États responsables qui mènent des activités spatiales à appuyer notre proposition. Les 15 délégations présentes aujourd'hui ont la responsabilité particulière de s'abstenir de prendre une mesure qui, au lieu de s'attacher à régler la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ne fera qu'engendrer la division et la désunion. Le Conseil ne doit pas jouer le jeu des initiatives insidieuses de nos collègues des États-Unis et du Japon, mais au contraire chercher un terrain d'entente et régler les problèmes réels et non pas hypothétiques qui se posent à nous.

M. Fu Cong (Chine) *(parle en chinois)* : L'espace extra-atmosphérique est un bien collectif mondial qui a une incidence majeure sur la sécurité et le bien-être de l'humanité tout entière. Ces dernières années, les menaces et les défis pour la sécurité de l'espace se sont multipliés, et le risque d'une militarisation de l'espace s'est accru. Prévenir une course aux armements dans l'espace et garantir son utilisation à des fins pacifiques est une priorité et une tâche urgente de la communauté internationale.

La sécurité de l'espace est d'un intérêt vital pour les 193 États Membres. Il s'agit également d'une question hautement technique et spécialisée. La Chine a toujours défendu l'idée que les discussions consacrées à cette question devaient se tenir au sein d'instances telles que la Conférence du désarmement, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la Première Commission de l'Assemblée générale, entre autres. Cela est conforme à la division du travail entre les organes de l'ONU et à leurs mandats respectifs. Cela permet également de sauvegarder le droit de l'ensemble des Membres de participer aux délibérations sur un pied d'égalité.

Dans le même temps, compte tenu du lien qui existe entre la question de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que de la forte volonté de certains membres, la Chine a participé dans un esprit constructif aux discussions et aux consultations du Conseil sur cette question. Dans le cadre de ce processus, nous avons toujours maintenu que, lorsque le Conseil examine la question de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique et propose de prendre des mesures, il doit prêter attention aux préoccupations générales et aux voix de la communauté internationale et en tenir compte. Il doit prendre en compte les points de vue de toutes les parties dans la mesure du possible et s'efforcer de parvenir à un consensus, afin d'appuyer et de compléter les débats menés dans les instances compétentes. La Chine approuve le contenu du projet de résolution actuel relatif au Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique (S/2024/302). Toutefois, ces éléments ne représentent qu'un aspect de la gouvernance de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique, et le projet de résolution devrait être complété par d'autres éléments de fond.

Sur la base des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur l'espace extra-atmosphérique ces dernières années, nous avons proposé un amendement au projet de résolution, qui suggère d'inclure notamment un appel à tous les États à prendre des mesures afin de prévenir le déploiement d'armes dans l'espace – j'insiste sur le fait que cela concerne tous les types d'armes – et à élaborer rapidement des accords multilatéraux juridiquement contraignants. Je voudrais souligner que cet amendement (S/2024/323) n'est pas un nouveau texte, mais qu'il reprend des éléments d'une résolution de l'Assemblée générale, qui a été appuyée par plus de deux tiers des États Membres (résolution 78/21 de l'Assemblée générale). Je pense que l'incorporation et l'adoption de cet amendement rendront le projet actuel plus complet, plus global et plus équilibré. La Chine appelle tous les membres à voter pour cet amendement.

La Présidente *(parle en anglais)* : Les membres du Conseil sont saisis d'un amendement proposé par la Chine

et la Fédération de Russie, publié sous la cote S/2024/323, au texte du projet de résolution qui figure dans le document S/2024/302.

L'article 36 du règlement intérieur provisoire du Conseil dispose notamment que :

« lorsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu ».

Par conséquent, j'entends mettre d'abord aux voix l'amendement proposé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Équateur, Chine, Guyana, Mozambique, Fédération de Russie, Sierra Leone

Votent contre :

France, Japon, Malte, République de Corée, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Suisse

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 7 voix pour, 7 voix contre et une abstention. L'amendement proposé n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Le représentant du Japon a demandé la parole.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon et les États-Unis ont tout fait pour élaborer un projet de résolution susceptible d'être adopté à l'unanimité. C'est pour cette raison que nous avons mis l'accent sur un sujet bien circonscrit, à savoir la prévention du déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Ces dernières semaines, le Japon et les États-Unis ont fait des compromis importants pour parvenir à un consensus. Il est donc regrettable que la Russie et la Chine aient présenté un amendement qui vise à nous diviser, un amendement qui contient un libellé contre lequel huit membres du Conseil ont voté à la session de la Première Commission de l'année dernière.

Je tiens à être clair : nous sommes déterminés à préserver l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Nous avons inclus dans notre projet de résolution de nombreux paragraphes axés sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et avons insisté sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires à cette fin. Tous les membres du Conseil connaissent notre position sur la proposition de traité de la Russie et de la

Chine à la Conférence du désarmement : son application n'est pas vérifiable. Ce traité ne couvrirait pas certaines menaces, telles que l'essai destructeur d'un missile anti-satellite depuis le sol effectué par la Russie en 2021, et il est incompatible avec la Charte des Nations Unies, qui autorise le recours à la force en cas de légitime défense, lorsque le Conseil de sécurité l'autorise.

Comme l'ont dit nos collègues russe et chinois, le Conseil de sécurité ne devrait pas chercher à devancer les discussions en cours à l'Assemblée générale ou à la Conférence du désarmement, mais plutôt à les compléter et à les appuyer. C'est pourquoi le Japon et les États-Unis ont voté contre cet amendement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution qui figure dans le document S/2024/302. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Fédération de Russie

S'abstiennent :

Chine

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je reviens d'un voyage au Japon, où j'ai eu l'honneur de visiter Nagasaki, le dernier endroit à avoir fait l'expérience de la bombe atomique. Cela m'a rappelé notre lourde responsabilité de prévenir le fléau de la guerre et de veiller à ce qu'aucun endroit ne connaisse plus jamais l'horreur des armes nucléaires.

Malheureusement, aujourd'hui, la Russie a tourné le dos à cette responsabilité. Bien entendu, ce n'est pas la première fois que la Russie sape le régime mondial de non-prolifération. Ces dernières années, la Russie a eu recours de manière irresponsable à un discours nucléaire dangereux et s'est soustraite à plusieurs de ses obligations en

matière de maîtrise des armements. Elle refuse de participer à des discussions de fond sur la maîtrise des armements ou la réduction des risques. Enfin, elle a défendu et même encouragé de dangereux vecteurs de la prolifération.

Aujourd'hui, la Russie a opposé son veto à un projet de résolution simple qui affirme une obligation juridiquement contraignante en vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, à savoir que nous ne devons pas mettre sur orbite autour de la Terre des armes de destruction massive. En s'abstenant dans ce vote, malgré nos multiples tentatives pour parvenir à un consensus, la Chine a montré qu'elle préférerait défendre la Russie en tant que son associée subalterne plutôt que de sauvegarder le régime mondial de non-prolifération.

Le Président Poutine lui-même a déclaré publiquement que la Russie n'avait pas l'intention de déployer des armes nucléaires dans l'espace. Le veto d'aujourd'hui soulève donc la question suivante : pourquoi ? Pourquoi, s'ils respectent les règles, ne soutiendraient-ils pas un projet de résolution qui les réaffirme ? Qu'est-ce qu'ils ont donc à cacher ? C'est déconcertant et c'est une honte.

Ce n'est pas le résultat que souhaitaient les États-Unis. Et au vu du décompte des voix, ce n'est pas non plus le résultat que souhaitaient les autres membres du Conseil. Mais que ce soit clair : ce vote ne remet nullement en cause les obligations qui incombent toujours à la Russie, ou à tout autre État partie, au titre du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Il ne marque pas non plus la fin de nos efforts communs pour promouvoir l'exploration et l'utilisation sûres, stables et durables de l'espace extra-atmosphérique.

Les États-Unis, quant à eux, continueront de donner l'exemple en matière de transparence, de responsabilité et de coopération. Nous continuerons de respecter les obligations en vigueur en matière de maîtrise des armements et de participer de manière constructive aux travaux concernant de nouvelles obligations. Et nous continuerons de nous présenter à cette table, et à la table de négociation, en toute bonne foi, et de mener des discussions bilatérales sur la maîtrise des armements avec la Russie dès maintenant, sans conditions préalables.

Le vote d'aujourd'hui est vraiment une occasion ratée de rétablir la confiance si nécessaire dans les obligations existantes en matière de maîtrise des armements. Nous sommes peut-être déçus, mais nous ne nous décourageons pas.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon est déçu que le Conseil n'ait pas adopté le projet de résolution S/2024/302. Nous regrettons profondément la décision de la Fédération de Russie de recourir à son droit de veto pour bloquer l'adoption de ce projet de résolution

historique sur les armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique.

Soixante-cinq pays se sont portés coauteurs du projet de résolution d'aujourd'hui. Hélas, un membre permanent a décidé de bloquer le message important que nous voulions envoyer aux peuples actuels et futurs du monde : l'espace extra-atmosphérique doit rester un domaine de paix, exempt d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires. Pour nous, et pour 65 pays au total, il est difficile de comprendre pourquoi le Conseil ne peut pas faire preuve d'unité s'agissant d'un engagement aussi simple mais important.

Le Japon, avec l'autre rédacteur, les États-Unis, a œuvré sans relâche, dans un esprit constructif et avec souplesse, pour dégager un consensus parmi les membres du Conseil. Nous avons intégré autant que possible les propositions des membres du Conseil, en particulier les propositions de deux membres permanents. Malgré ces efforts et cinq semaines de consultations intenses, la Russie a fait obstacle au résultat que nous et 64 autres États Membres de l'ONU souhaitions obtenir.

L'adoption du projet de résolution aurait été une contribution utile et concrète à la promotion de l'utilisation et de l'exploration pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Si ce texte avait été adopté, nous aurions démontré notre unité en réaffirmant le principe de l'interdiction de placer des armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique et en nous opposant à la mise au point de telles capacités.

Soyons clairs : préserver le caractère pacifique de l'espace extra-atmosphérique revêt une grande importance pour l'action du Conseil de sécurité. L'explosion d'une seule arme nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique entraînerait la destruction d'un grand nombre de satellites et d'autres infrastructures critiques dans l'espace. Les conséquences seraient catastrophiques et ne se limiteraient pas à l'espace. Cela aurait également des répercussions sur la vie des populations et le développement durable dans toutes les régions de la Terre.

Malgré le résultat d'aujourd'hui, la prévention du déploiement d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive dans l'espace doit rester notre priorité, et c'est un objectif qui doit être poursuivi par tous les États Membres, y compris ceux qui ont fait obstruction à l'adoption du projet de résolution d'aujourd'hui.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre gratitude au Japon et aux États-Unis pour leur travail sur cet important projet de résolution (S/2024/302).

Le Royaume-Uni a voté contre l'amendement proposé (S/2024/323) parce que le projet de résolution met à juste titre l'accent sur le respect du Traité sur l'espace extra-atmosphérique – un point sur lequel l'ensemble de la communauté internationale devrait être d'accord – et non sur les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Quoi qu'il en soit, l'amendement ne représente qu'un point de vue dans le cadre de ce débat, un débat qui se déroule ailleurs, et non au sein du Conseil.

Le Royaume-Uni estime que le meilleur moyen de prévenir une course aux armements dans l'espace est de définir des normes, des règles et des principes de comportement responsable dans l'espace, qui pourraient être composés d'un mélange judicieux de mesures juridiquement contraignantes et non contraignantes. Le Royaume-Uni a voté pour le projet de résolution et s'est en porté coauteur, car nous estimons que le Conseil de sécurité doit envoyer un message clair sur l'importance du respect du Traité sur l'espace extra-atmosphérique pour la paix et la sécurité internationales.

Le Royaume-Uni est vivement préoccupé par l'érosion du dispositif mondial de la sécurité internationale. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique fait partie de ce dispositif, en particulier son article IV, qui interdit de mettre sur orbite autour de la Terre des armes nucléaires. Il est essentiel que les États continuent de mener leurs activités spatiales dans le plein respect du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et de veiller à ce que ces activités, étant donné la concurrence qui les caractérise, ne donnent lieu à des conflits, y compris un conflit nucléaire, ne favorisent la course aux armements et n'affaiblissent davantage les normes de sécurité mondiales.

Il incombe au premier chef aux États dotés d'armes nucléaires d'éviter toute mesure susceptible d'augmenter le risque de conflit nucléaire. À cet égard, le projet de résolution rappelle à juste titre la déclaration conjointe faite par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires pour prévenir la guerre nucléaire et éviter une course aux armements, en date du 3 janvier 2022. Le Royaume-Uni reste d'avis que les armes nucléaires, tant qu'elles existent, doivent servir à des fins défensives, dissuader toute agression et prévenir la guerre et la coercition.

En d'autres termes, il ne devrait pas y avoir d'armes nucléaires déployées dans l'espace. Tous les membres du Conseil devraient être d'accord sur ce point. Il est donc profondément préoccupant que la Russie ait choisi d'exercer son droit de veto contre ce projet de résolution, qui aurait permis de garantir le respect du droit international

en vigueur et dont le but était de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Japon et les États-Unis, principaux auteurs de cette initiative, pour leur travail acharné en vue d'améliorer le texte du projet de résolution (S/2024/302). Cependant, en fin de compte, notre préoccupation est de savoir si cette initiative contribuera véritablement et avec certitude à l'objectif commun du monde du Sud de prévenir une course aux armements et la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Le projet de texte fait à juste titre référence à des documents importants comme le programme Espace 2030 et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous félicitons de l'accent mis sur le droit international et le rôle de la Conférence du désarmement dans la négociation d'accords multilatéraux. L'Algérie estime que ces efforts doivent compléter les initiatives existantes et ouvrir la voie à un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements généralisée dans l'espace.

Nous pensons que l'amendement proposé par la Fédération de Russie (S/2024/323) renforce le texte en préconisant une approche plus large, qui va au-delà des seules armes de destruction massive. L'on ne peut faire fi de la menace d'une course aux armements dans l'espace ni de ses conséquences désastreuses sur la paix et la sécurité mondiales. C'est pourquoi l'Algérie a voté pour l'amendement et pour le projet résolution pris dans son ensemble.

Tous les pays doivent prendre leurs responsabilités et s'abstenir de tout acte qui mettrait en péril notre objectif commun de faire en sorte que l'espace demeure exempt d'armes. La transparence, le renforcement de la confiance et la coopération sont essentielles, en particulier entre les États dotés de moyens puissants dans le domaine spatial.

L'espace extra-atmosphérique, qui appartient à l'humanité tout entière, doit être exploré et utilisé dans un esprit de collaboration et dans l'intérêt de tous, quel que soit le niveau de développement. Si les instances existantes jouent un rôle dans la promotion des utilisations pacifiques de l'espace, elles ne peuvent se substituer à un cadre juridique international solide. Un traité juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace est indispensable. La Conférence du désarmement, l'unique instance de négociation sur le désarmement, doit commencer immédiatement à travailler sur un instrument international relatif aux questions liées à l'espace.

L'Algérie réaffirme sa volonté de prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous avons voté pour ce projet de résolution et pour l'amendement, afin de faire un pas en avant vers le renforcement du régime juridique qui régit les activités spatiales. Nous exhortons tous les pays à travailler ensemble pour prévenir cette grave menace pour la paix et la sécurité internationales et bâtir un avenir pacifique pour tous.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur a voté pour le projet de résolution S/2024/302, déposé par le Japon et les États-Unis. En outre, il a voté pour l'amendement S/2024/323, proposé par la Chine et la Fédération de Russie.

L'Équateur apprécie à sa juste valeur et défend l'utilisation exclusivement pacifique de l'espace extra-atmosphérique et s'oppose à l'anarchie dans l'espace, et plus encore à la militarisation de l'espace, ce qui englobe le déploiement de tout type d'armement dans l'espace. L'Équateur a, à de nombreuses reprises et dans diverses instances, clairement exprimé sa position selon laquelle nous devons non seulement nous abstenir de militariser l'espace extra-atmosphérique, mais aussi de le politiser.

C'est pourquoi je lance un appel respectueux à privilégier un dialogue franc et transparent dans ce domaine, dans le but de limiter le risque d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et d'éviter que celui-ci ne devienne un autre théâtre d'affrontements. Je réaffirme que mon pays est pleinement convaincu qu'il est urgent d'avancer dans la négociation d'instruments juridiquement contraignants, qui sont nécessaires pour préserver le caractère pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Pour terminer, je salue une nouvelle fois l'initiative et l'effort des rédacteurs, et je regrette que le Conseil n'ait pas pu adopter ce projet de résolution, qui bénéficiait de l'appui de la majorité de ses membres, en raison du recours non justifié au droit de veto.

M. Hauri (Suisse) : Garantir une utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique contribue à notre sécurité et à la prospérité. C'est un intérêt commun de tous les États. Toute menace dans ce domaine sensible peut avoir des conséquences importantes pour la paix et la sécurité internationales. Préserver l'espace pour permettre aux générations futures de profiter pleinement des opportunités qu'il offre incombe donc non seulement au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et aux organes désignés par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais également au Conseil. C'est pour ces raisons que la Suisse a voté pour le projet de résolution S/2024/302.

Nous sommes depuis longtemps confrontés à différentes approches dans le domaine de la sécurité spatiale, et la Suisse a toujours insisté sur le fait que celles-ci sont complémentaires. La Suisse reste attachée à sa position relative à l'interdiction du placement d'armes, y compris conventionnelles, dans l'espace et soutient le développement d'un instrument juridiquement contraignant à cet effet. En ce sens, ce projet de résolution est un pas dans la bonne direction. Ma délégation apprécie la transparence et l'inclusivité dont le Japon et les États-Unis ont fait preuve dans le cadre des négociations, ainsi que le fait que nombre de nos considérations ont été prises en compte. La flexibilité dont ils ont fait preuve et les compromis qu'ils ont présentés ont motivé la Suisse à soutenir la proposition telle que présentée par les rédacteurs.

Nous regrettons que le projet de résolution n'ait pas pu être adopté suite à l'utilisation du veto par un membre permanent, car il est pertinent que le Conseil se saisisse de la question de la sécurité spatiale. La résolution contenait des éléments importants au vu du contexte international tendu. La réaffirmation d'obligations existantes, l'affirmation qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, et la proscription du développement de systèmes spécifiquement conçus pour être placés dans l'espace auraient notamment représenté des mesures de confiance importantes. La Suisse souligne que malgré le veto de ce jour, la mise en œuvre des dispositions pertinentes du Traité sur l'espace extra-atmosphérique demeure contraignante, et nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité.

Il est primordial de garantir la stabilité et la sécurité dans l'espace. La Suisse reste disponible pour relever les défis qui s'y posent dans les cénacles appropriés, y inclus le Conseil.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée a voté pour le projet de résolution S/2024/302 parce que nous pensons qu'il est à la fois opportun et nécessaire.

Avec l'avènement d'une nouvelle ère spatiale, nous devenons de plus en plus dépendants des biens spatiaux, et toute action qui entrave les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique peut avoir de lourdes conséquences. Ainsi, une explosion nucléaire dans l'espace aurait des effets désastreux et irréversibles et pourrait priver tout un chacun de son droit à une utilisation sûre, sécurisée et durable de l'espace extra-atmosphérique.

Par conséquent, nous nous félicitons de ce projet de résolution, qui réaffirme les obligations qui nous incombent en vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, et nous appelons également les États Membres qui ne l'ont pas

encore fait à adhérer à cet important traité. Parallèlement, nous comprenons que continuer à élaborer des règles, des normes et des principes dans le domaine spatial afin de faire face à toutes les menaces spatiales est une véritable nécessité. Nous pensons que ce point est bien détaillé au paragraphe 3, de façon équilibrée, et nous ne voyons pas la nécessité d'inclure un paragraphe supplémentaire, comme l'ont proposé la Chine et la Russie.

Nous regrettons qu'une fois de plus, un projet de résolution vital et opportuniste n'ait pas été adopté en raison du veto opposé par un membre permanent du Conseil. Les conditions de sécurité deviennent de plus en plus complexes en raison des défis qui se posent dans des nouveaux domaines tels que l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace, et en raison des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle. Ce projet de résolution aurait pu constituer une étape importante permettant au Conseil de se pencher sur ces nouvelles tendances et sur leurs répercussions dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La République de Corée estime que ces efforts doivent se poursuivre et demeure disposée à collaborer avec les autres membres du Conseil à cette fin.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous remercions les coauteurs, à savoir les États-Unis et le Japon, de leurs efforts dans la conduite de ce processus. Nous regrettons vivement que la Fédération de Russie ait exercé son droit de veto. Il s'agit d'une occasion manquée de renforcer la sécurité mondiale en empêchant l'armement potentiel de l'espace.

La Slovénie a participé de bonne foi aux négociations sur le projet de résolution (S/2024/302), dans le but de garantir la sûreté et la sécurité du milieu spatial ainsi que l'utilisation pacifique de l'espace. Nous avons voté pour le projet de résolution parce qu'il met l'accent sur le rôle clair de l'ONU et souligne l'importance du droit international de l'espace, à savoir le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, pierre angulaire du régime juridique international qui régit les activités spatiales dans l'intérêt commun de l'humanité. En d'autres termes, ce projet de résolution incarne un multilatéralisme efficace sur Terre et dans l'espace.

L'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace dépassent le cadre des initiatives scientifiques. Elles représentent l'apogée des aspirations et de l'imagination de l'humanité. Nos vies dépendent de plus en plus des technologies spatiales, à l'image des satellites utilisés pour la navigation, les prévisions météorologiques, le suivi de la biodiversité et de la déforestation, la gestion

des ressources naturelles, l'atténuation des changements climatiques ou pour garder le contact avec les amis et la famille en ligne. Compte tenu des avantages que l'espace apporte et continuera, espérons-le, d'apporter à la société, il est vital qu'il reste l'apanage de l'humanité tout entière et qu'il soit réservé à des fins pacifiques. Nous insistons tout particulièrement sur l'importance de l'exploration et de l'utilisation pacifiques de l'espace pour nous aujourd'hui et pour les générations futures, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana a voté pour le projet de résolution déposé par les États-Unis et le Japon (S/2024/302). Nous remercions les rédacteurs de leurs efforts pour produire ce texte important et de la transparence avec laquelle ils ont mené les consultations. Nous avons également appuyé l'amendement proposé par la Fédération de Russie et la Chine (S/2024/323), conformément à notre position sur la résolution 78/238 de l'Assemblée générale. Selon nous, les deux textes cherchent à promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace et à y empêcher le déploiement d'armes, conformément au droit international, y compris le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, et aux buts et principes des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte. Le Guyana reconnaît que le déploiement d'armes dans l'espace pourrait avoir des effets néfastes sur l'ensemble de la planète et a donc soutenu les propositions présentées aujourd'hui. Nous estimons que le projet de résolution qui vient de faire l'objet d'un veto, avec l'amendement proposé par la Chine et la Fédération de Russie, aurait pu contribuer à éviter une telle situation. Nous pensons également que les projets de texte auraient pu compléter les processus en cours dans d'autres instances des Nations Unies.

Le Guyana souligne que l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité et doit être utilisé au profit de toute l'humanité. Ce domaine doit donc être utilisé strictement à des fins pacifiques, sans conséquences négatives. Pour ce faire, nous rappelons qu'il importe que les États dotés d'armes nucléaires respectent leurs obligations internationales et s'engagent à ne pas déployer d'armes nucléaires dans l'espace. Alors que nous avançons dans l'examen de cette question, le Guyana est déterminé à apporter son appui aux efforts qui visent à garantir le droit de tous les pays de bénéficier équitablement de l'utilisation pacifique de l'espace.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Nous remercions les États-Unis et le Japon des efforts considérables qu'ils ont investis dans la rédaction du projet de résolution (S/2024/302) et dans les négociations.

La Sierra Leone a voté pour le projet de résolution sur les armes de destruction massive dans l'espace car elle croit en l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité sur l'espace extra-atmosphérique pour préserver un environnement pacifique et sûr dans l'espace. La Sierra Leone reconnaît les graves conséquences de l'utilisation d'armes de destruction massive dans l'espace, qui pourraient avoir des effets néfastes sur la viabilité à long terme des activités spatiales et entraver les progrès sur la voie d'un développement durable sur Terre. Nous exhortons donc tous les États à privilégier l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace dans l'intérêt de l'humanité tout entière. C'est dans cet esprit que la Sierra Leone exhorte en outre tous les États Membres à mener leurs activités spatiales dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, en soulignant l'importance du maintien de la paix et de la sécurité internationales par la coopération et la compréhension.

Nous avons également voté pour l'amendement S/2024/323, car la Sierra Leone appuie l'appel à l'adoption de nouvelles mesures, y compris des engagements politiques et des instruments juridiquement contraignants, pour prévenir une course aux armements dans l'espace et la militarisation de celui-ci, et souligne en outre la nécessité de mettre en place des mécanismes de vérification efficaces. Par souci de cohérence, notre vote pour l'amendement proposé s'inscrit dans le prolongement de notre vote pour la résolution 78/238 à l'Assemblée générale, dont certains éléments étaient repris dans l'amendement au projet de résolution.

Pour terminer, nous espérons sincèrement que les membres du Conseil de sécurité pourront trouver un terrain d'entente sur la question de la non-prolifération des armes dans l'espace.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité n'est malheureusement pas parvenu aujourd'hui à adopter une décision équilibrée en faveur de la préservation de l'espace exclusivement à des fins pacifiques. Tel était l'objectif de l'amendement proposé par la Russie et la Chine (S/2024/323), qui n'a pas été adopté.

Il est révélateur que, ni au cours de la séance d'aujourd'hui, ni auparavant, les auteurs du projet de résolution (S/2024/302) n'aient fourni une explication précise de ce qu'ils trouvent à redire à notre proposition d'ajouter un appel à ne placer aucune arme dans l'espace, quelle qu'elle soit. En d'autres termes, pour reprendre la métaphore que j'ai utilisée précédemment, pourquoi ont-ils besoin d'un toit alors qu'il n'y a pas de murs ? Quelle est la véritable raison

qui les a poussés à présenter au Conseil un projet de résolution aussi étrange ? C'est un mystère pour de nombreux collègues. Je voudrais répondre à cette question.

En lisant la déclaration qu'elle avait préparée, la Représentante permanente des États-Unis a au fond dévoilé le pot aux roses, confirmant directement que la seule raison pour laquelle Washington a présenté ce projet de résolution était de vilipender la Fédération de Russie. Si les États-Unis souhaitent vraiment défendre l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, pourquoi ont-ils voté contre notre amendement demandant l'interdiction du déploiement de toute arme dans l'espace, et pas seulement des armes de destruction massive ? Leur silence sur cette question en dit plus que n'importe quel discours. Et ce n'est certainement pas aux États-Unis de faire la leçon aux autres États sur les dangers de l'utilisation des armes nucléaires.

L'Ambassadrice des États-Unis nous a demandé « pourquoi ? ». Voici notre réponse. Nous voulons interdire le déploiement dans l'espace d'armes de toute nature, et pas seulement d'armes de destruction massive, mais ce n'est pas ce que veulent nos collègues américains. Je leur poserai la même question en retour : pourquoi ? Notre collègue des États-Unis nous a parlé de son voyage au Japon, notamment de sa visite à Nagasaki, et des conséquences terribles du bombardement nucléaire sur cette ville. Puis-je lui demander de nous éclairer sur l'identité de ceux qui sont à l'origine de ce bombardement nucléaire, le seul de l'histoire de l'humanité ? Ou peut-être notre collègue du Japon le fera-t-il ? De mémoire, le Japon n'a jamais nommé l'État qui l'a bombardé, comme si les bombes nucléaires larguées sur Hiroshima et Nagasaki étaient tombées de l'espace, de nulle part.

La Représentante permanente des États-Unis vient elle-même de déclarer que le Président Poutine a confirmé à plusieurs reprises que la Fédération de Russie n'avait aucune intention de déployer des armes de destruction massive dans l'espace. Elle a également déclaré que la non-adoption de ce projet de résolution ne modifiait en rien les obligations existantes de la Russie en vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 de ne pas déployer d'armes de destruction massive dans l'espace. L'Ambassadrice Thomas-Greenfield peut-elle dès lors expliquer pourquoi les États-Unis et le Japon ont déposé ce projet de résolution, s'il n'a aucun effet ? Devrions-nous maintenant présenter des projets de résolution du Conseil de sécurité sur chaque déclaration faite par le Président de son pays ?

Beaucoup de choses deviennent claires si l'on se souvient que les États-Unis et leurs alliés ont annoncé il y a quelque temps des plans qui permettent de déployer des

armes, y compris des systèmes de combat, dans l'espace, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans l'espace, depuis l'espace ou contre des objets spatiaux, et de recourir à la guerre spatiale. C'est explicitement mentionné dans un certain nombre de stratégies spatiales des États occidentaux, qui relèvent du domaine public et sont facilement accessibles.

Par le passé, les États-Unis se sont activement opposés à toute initiative visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Un exemple frappant est le fait que les États-Unis bloquent depuis de nombreuses années la proposition russo-chinoise relative à un projet de traité pour prévenir le déploiement d'armes dans l'espace, qui remonte à 2008.

La Fédération de Russie, en revanche, et les experts en la matière le savent bien, suit depuis de nombreuses années une approche totalement différente et constructive, promouvant des initiatives visant à prévenir une course aux armements dans l'espace dans les instances compétentes, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je tiens à réaffirmer, pour mémoire, que nous sommes prêts à conclure immédiatement un accord international juridiquement contraignant qui interdirait complètement le déploiement dans l'espace d'armes de tout type, et pas seulement d'armes de destruction massive, qui sont déjà interdites par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, et qui interdirait également tout recours à la menace ou à l'emploi de la force dans l'espace, depuis l'espace ou contre des objets spatiaux. Le problème est que nos partenaires occidentaux, eux, ne sont pas prêts à le faire car ils explorent activement l'espace à des fins militaires. Nous ne devons pas nous laisser bernier par leurs discours aujourd'hui, car la vérité est qu'ils ne renonceront pas à la militarisation de l'espace.

Le projet de résolution que la délégation américaine a proposé aujourd'hui sans tenir compte de la proposition russo-chinoise n'est rien d'autre qu'un produit propagandiste et politisé qui n'a rien à voir avec la préservation de l'espace à des fins pacifiques. Ce faisant, Washington tente maladroitement de détourner les critiques et de rejeter la responsabilité sur autrui. En outre, c'est aussi un moyen facile de faire oublier le veto honteux opposé récemment par Washington à la demande de la Palestine de devenir Membre à part entière de l'ONU (voir S/PV.9609). Ce veto nous a empêchés de réparer l'injustice historique commise depuis des années à l'encontre du peuple palestinien.

Il est important de ne pas perdre de vue un autre élément extrêmement dangereux et nuisible du projet de résolution américain. Il s'agit d'une tentative manifeste

d'utiliser le Conseil de sécurité pour introduire de nouvelles restrictions qui n'ont jamais été envisagées auparavant, y compris dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, et cela soulève des questions juridiques majeures. Le Conseil de sécurité n'est pas le lieu adapté pour cela. Les discussions sur la sécurité de l'espace et les décisions prises à ce sujet doivent être globales, tous les Membres de l'ONU doivent y participer et elles doivent être axées sur l'élimination de la menace d'une course aux armements et de conflits armés dans l'espace. Sans quoi, il ne s'agit que d'une tentative flagrante d'imposer l'opinion des membres du Conseil de sécurité au reste des Membres de l'ONU. Et cela donnerait raison à ceux qui prétendent que le Conseil de sécurité s'arroge des prérogatives au détriment de l'Assemblée générale.

La Fédération de Russie reste attachée aux obligations qu'elle a contractées en vertu du droit international dans le domaine spatial. Nous n'accepterons pas les projets agressifs de qui que ce soit et nous ne donnerons pas le feu vert à des initiatives politisées et sournoises. Si les membres occidentaux du Conseil de sécurité, qui viennent de clamer haut et fort leur détermination à préserver la paix dans l'espace, sont réellement prêts à réaffirmer cet engagement, non pas en paroles mais en actes, nous sommes disposés à leur donner une nouvelle chance. À cette fin, nous prévoyons de présenter un autre projet de résolution au Conseil de sécurité dans un avenir proche et d'entamer des négociations à ce sujet. Nous espérons que tous les membres du Conseil de sécurité veilleront à ce que le bon sens et la volonté de préserver le caractère pacifique de l'espace l'emportent sur les tentatives de politiser une question d'une telle importance pour la planète Terre dans son ensemble.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Le premier satellite artificiel a été lancé par l'humanité il y a 67 ans, marquant le début d'un long voyage dans l'exploration et l'utilisation de l'espace. Aujourd'hui, l'espace est devenu un bien collectif mondial où les intérêts de tous les pays sont liés à un enjeu commun. Veiller à ce que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques et empêcher sa militarisation, prévenir une course aux armements dans l'espace et éviter que l'espace ne devienne un nouveau champ de bataille constituent un appel pressant et un consensus qui unit la communauté internationale.

Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a déployé des efforts inlassables pour atteindre ces objectifs en élaborant des instruments juridiques internationaux tels que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, en adoptant un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale sur la sécurité de l'espace et en menant des discussions techniques approfondies

dans le cadre de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement, de la Première Commission, du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Groupe d'experts gouvernementaux et du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, entre autres.

Tout au long des processus délibératifs pertinents, il a été amplement reconnu que les menaces actuelles pour la sécurité de l'espace englobent le déploiement possible à la fois d'armes de destruction massive, y compris d'armes nucléaires, et d'autres types d'armes dans l'espace. Qui plus est, un pays a défini l'espace comme un théâtre de guerre, accélérant l'accumulation de forces militaires et créant des alliances militaires dans l'espace. Face à toutes ces menaces, ce n'est qu'en s'opposant fermement et clairement à une course aux armements dans l'espace et en encourageant la négociation et l'adoption d'un nouvel instrument juridiquement contraignant sur la maîtrise des armements dans l'espace que nous pourrions œuvrer efficacement au maintien de la sécurité dans l'espace. C'est l'appel universel de la grande majorité des États Membres, en particulier les pays en développement.

Alors que les membres du Conseil travaillent de concert pour faire progresser la gouvernance de la sécurité de l'espace, des efforts doivent être déployés pour faire preuve de bonne volonté, renforcer la confiance mutuelle et promouvoir la coopération au lieu de se soupçonner, de se critiquer mutuellement ou d'attiser la confrontation. Les auteurs principaux du projet de résolution (S/2024/302) devraient accueillir avec intérêt et prendre en compte les suggestions raisonnables faites par les autres membres du Conseil afin de faciliter un consensus sur le projet de résolution. Précipiter l'action du Conseil alors que les parties restent manifestement en désaccord ne fera que diviser ses membres, saper l'autorité du Conseil et nuire à la confiance mutuelle et à la coopération entre les parties en ce qui concerne la sécurité de l'espace.

Pour rendre le projet de texte plus complet, global et équilibré, la Chine, en collaboration avec la Russie, a présenté un amendement (S/2024/323) au texte. Malheureusement, cet amendement n'a pas été adopté. Le projet de résolution sur lequel nous venons de voter est incomplet et déséquilibré et ne reflète pas pleinement les intérêts communs et l'appel des 193 États Membres sur la question de la sécurité de l'espace. La Chine donc a dû s'abstenir dans le vote sur le projet de résolution.

À l'instant, la représentante des États-Unis a lancé une accusation infondée contre la Chine. Nous nous

élevons fermement contre une telle attaque. Je tiens à souligner que si les États-Unis et le Japon sont réellement déterminés à faire avancer les délibérations constructives du Conseil sur la sécurité de l'espace, ils devraient se concentrer sur les risques de militarisation de l'espace et sur l'éventualité d'une course aux armements dans l'espace, et ils devraient défendre sans ambiguïté l'interdiction du déploiement de tous types d'armes, y compris les armes nucléaires, dans l'espace. Les États-Unis doivent cesser de mettre au point et de déployer des armes offensives dans l'espace.

L'espace n'est pas la propriété privée de quelques pays, mais le bien commun de toute l'humanité. Il ne s'agit pas d'une arène où les pays s'affrontent, mais d'une nouvelle frontière pour une coopération mutuellement bénéfique. La communauté internationale doit s'atteler à concrétiser la vision d'une sécurité commune, globale, coopérative et durable ; poursuivre la coopération dans l'espace extra-atmosphérique sur la base des principes d'égalité, d'intérêt mutuel, d'ouverture et d'inclusion, et veiller à ce que le droit de tous les pays à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique soit pleinement garanti, en vue de bâtir une communauté de destin pour l'humanité dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. Parallèlement, il convient de poursuivre les efforts visant à empêcher la militarisation de l'espace et une course aux armements dans l'espace, d'entamer sans délai des négociations sur un instrument juridique international relatif à la maîtrise des armements dans l'espace et de veiller à ce que l'espace soit un espace pacifique pouvant être utilisé dans l'intérêt de tous les États Membres et de l'humanité tout entière. À cet égard, les principaux pays dotés de technologies spatiales devraient jouer un rôle moteur et exemplaire.

Je tiens à rappeler que la Chine s'est toujours engagée en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et qu'elle a largement coopéré avec la communauté internationale. La Chine continuera à travailler main dans la main avec d'autres pays pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt du développement économique mondial et du progrès social, contribuant ainsi davantage à l'édification d'une communauté de destin pour l'humanité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Je commencerai par remercier les États-Unis et le Japon pour cette initiative. Nous sommes sensibles au leadership avisé et aux efforts inlassables dont ils ont

fait preuve pour tenir compte des positions de tous les membres du Conseil. Malheureusement, ces efforts se sont heurtés à un nouveau veto de la part d'un membre permanent de ce Conseil. Le Conseil a manqué une occasion opportune d'adopter son premier projet de résolution sur l'espace extra-atmosphérique (S/2024/302). À l'heure où les capacités spatiales continuent de croître, il est du devoir du Conseil de s'attaquer à ces menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Le projet de résolution représentait une étape importante dans nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Grâce à lui, le Conseil aurait pu affirmer sa volonté de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique reste un domaine pacifique, au bénéfice de l'humanité tout entière.

Nous soulignons également que le projet de résolution ne préjuge en rien des discussions en cours sur le sujet à l'Assemblée générale, y compris au sein de la Première Commission, ainsi qu'à la Conférence du désarmement.

Pour conclure, Malte réaffirme sa position de principe contre toutes les armes nucléaires et les armes de destruction massive, et pas seulement celles déployées dans l'espace. Ces armes sont une menace pour notre existence et doivent être totalement éliminées.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 16 h 15.